

des de l'année, jusqu'à 19 stations terriennes transportables assuraient le service de radiodiffusion provisoire et un service de messages et de données à l'intention des abonnés.

Un accord de dix ans assurant le service par satellite utilisant un maximum de dix canaux *Anik* à haute fréquence a été signé par le Réseau téléphonique transcanadien et Radio-Canada. Cet accord a été déposé auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et a été approuvé, en partie, sur une base provisoire.

Les négociations entre la Société et Bell Canada pour le renouvellement des services existants étaient presque conclues à la fin de l'année.

En septembre 1979, la Société déposa auprès du CRTC un projet de tarif général. Ce projet de tarif Télésat assure un barème varié et extrêmement souple de services de canaux HF tant pour usage constant que pour usage occasionnel.

Au printemps, la décision du gouvernement fédéral d'autoriser la propriété extérieure de stations de télévision réceptrices seulement fut accueillie avec enthousiasme par l'industrie de la télévision par câble dont certains membres commandèrent, presque immédiatement, un nombre important de stations terriennes afin de mettre à exécution plusieurs projets de réseaux de télévision par câble, à caractère national et régional. En même temps, des consortiums de télévision par câble entamèrent des négociations sérieuses pour obtenir les services de canaux HF qui seront nécessaires pour assurer leurs services.

Ce regain d'intérêt dans l'application de la technologie des satellites à la radiodiffusion commerciale a de plus été favorisé par les constatations du Comité consultatif de télécommunications et de la souveraineté canadienne, rapport commandé par le ministre des Communications, sous la direction de M. J.V. Clyne.

Le rapport recommandait 26 modifications statutaires, réglementaires et institutionnelles touchant le système canadien de télécommunications et cherchait à améliorer la capacité du système pour qu'il puisse contribuer davantage à la puissance économique du pays ainsi qu'à sa souveraineté industrielle, politique et culturelle.

Le rapport du comité Clyne fut suivi d'une série de réunions auxquelles prirent part des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, des entreprises d'exploitation de télécommunications, des radiodiffuseurs, des exploitants de télévision par câble et d'autres, dans l'espoir de créer un organisme canadien de radiodiffusion par satellite qui répondrait aux besoins souvent différents des consommateurs, des fournisseurs et des régulateurs.

En novembre 1979, le ministre fédéral des Communications et le président provisoire du CRTC annoncèrent que le Conseil tiendrait des assemblées publiques pour discuter de la possibilité d'étendre les services de la télévision aux régions éloignées, de la distribution par satellite des programmes de télévision et de l'introduction des services de la télévision payante au Canada.

Les efforts qui ont été faits dans le but



En avril 1979, une délégation de 14 membres représentant la République populaire de Chine visita Télésat. A la tête de la délégation se trouvaient, ci-dessus à droite, Li Yukui, sous-ministre des Postes et des Télécommunications, ainsi que Jinag Xikui, administrateur-gérant des Postes et de la Telecommunications Appliance Corporation.

de tirer parti autant que possible de la technologie des satellites, présente et future, ont aussi été stimulés par les résultats encourageants obtenus jusqu'ici avec le programme expérimental du ministère des Communications, dans le domaine de la radiodiffusion visuelle reçue à domicile directement des satellites. Le projet témoin se poursuit actuellement dans la bande 14/12 GHz, qui est louée par le ministère, en provenance du satellite *Anik B* de Télésat. Cette nouvelle application est fort prometteuse en ce qui concerne les réseaux nationaux et régionaux offrant des programmes éducatifs et autres.

La capacité des satellites à haute fréquence d'assurer des services visuels aux marchés éloignés, tant urbains que ruraux, sans retransmission terrestre intermédiaire ou distribution locale par câble, éveille aussi l'intérêt des radiodiffuseurs, des producteurs, des marchands de programmes en bloc et des distributeurs de programmes primés ou d'intérêt particulier qui ne sont pas actuellement disponibles au Canada.

Les fusées de lancement

Les contretemps qu'éprouve le U.S. Space Transportation System, mieux connu

(suite à la page 8)

En 1962, dix ans avant le lancement d'*Anik A1*, premier satellite national géostationnaire de télécommunication, le Canada lança *Alouette I*, premier d'une série de satellites scientifiques construits au Canada.

Alouette I et ses successeurs, *Alouette II* et *ISIS I* et *II*, également construits au Canada, constituèrent l'apport du pays aux programmes expérimentaux entrepris en commun par le Canada et les États-Unis, dans le but de dresser la carte de l'environnement ionosphérique dans lequel les satellites commerciaux, militaires et scientifiques futurs des deux pays devaient fonctionner. Les quatre satellites canadiens furent lancés par les États-Unis à titre de contribution au programme mixte, mais les renseignements fournis par le programme furent mis à la disposition des deux pays.

Il est tout naturel que les Canadiens, qui depuis longtemps doivent compter sur les communications et le transport pour relier les diverses régions de leur vaste pays, et qui, très tôt, se sont intéressés à la technologie des satellites, n'aient pas tardé à reconnaître le potentiel des communications par satellite comme service national. Un projet de loi pour la création d'un organisme ayant pour objet de concevoir, de construire, et d'exploiter un système national de télécommunications par satellite fut présenté au Parlement canadien en 1968. La loi de la Télésat Canada fut adoptée et reçut la sanction royale durant l'été de 1969. Le 2 septembre 1969, Télésat Canada ouvrait ses portes.